



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2512

La grille des spécifications applicable à la zone C2512, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage spécifiquement permis C300 (commerce au détail de véhicules récréatifs) et des spécifications afférentes à celui-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 13 juin 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 JUILLET 2016